



Vaulx-en-Velin, le 02 mars 2017

Réf. : ST - BT L – n°009

Destinataires : Groupements Sportifs
Comité Directeur
Comités Départementaux
FFVB

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE Procès-Verbal N° 3 Réunion du 18 février 2017

Présents : Pierre Vouillot (Président Ligue ARA), Bernard Thivillier (Président CRS), Daniel Maisonnial (Vice-président ARA et secrétaire CRS), Gérald Martinon (CD26/07), Stevens Guedikian (technicien CD 26/07), François Bouchon (CD63), Daniel Serpollet (PI Craponne), Yassine Mohamed (Us Meyzieu)

Excusés : Nadine Ferret (CD42), Christelle Vignes (CD 38), Jean-Luc Royet (CD 43), Jérôme Mialon (technicien Ligue Auvergne)

1. COMPOSITION de la COMMISSION SPORTIVE

- Les présents et excusés à cette réunion (sauf Pierre Vouillot).
- Le bureau de la Ligue devra se positionner (conformité avec les règlements) sur la place des techniciens, donc de ses salariés dans les commissions : membres, consultants, autres ? Cela concerne Jérôme Mialon pour la sportive.

2. FONCTIONNEMENT de la COMMISSION SPORTIVE

- Chaque membre est chargé de faire remonter les informations de son secteur géographique et prendra en charge le pilotage d'un des projets ou d'une des actions de la CRS,
- Daniel Maisonnial en reste le secrétaire,
- Yassine Mohamed prend en charge la préparation des budgets des actions et des événements de la Commission Sportive pour validation par le trésorier de la ligue.
- Pierre Vouillot explique que la Ligue souhaite la présence d'un élu de son bureau à chaque réunion de commission afin d'améliorer la communication entre les différentes commissions. Le 11 mars, profitant des finales Coupe de France à Clermont, une réunion "transversale" entre six commissions sera organisée afin de coordonner les actions. La présence de 2 ou 3 membres dont un "auvergnat" de chacune de ces commissions est nécessaire.

Date d'approbation : 17/03/2017

Date de diffusion : 21/03/2017

Auteur : Daniel Maisonnial

Site internet : www.lravb.fr

3. TITRE DE CHAMPION 1ère Division Senior M/F de La Région Auvergne Rhône-Alpes

Deux cas :

- L'un ou les premiers respectifs des poules de 1^{ère} division régionale des 2 ligues ne sont pas concernés par la Poule Finale senior ARA (*les Pôles Espoirs et les équipes réserves suivant le classement de leur équipe 1*) :

Dans ce cas-là, à l'issue de la dernière journée du championnat, les premiers de chaque poule de 1^{ère} division de la poule d'Auvergne et de Rhône-Alpes joueront le titre de champion dans chaque genre chez l'équipe la mieux classée, (points/nombre de matchs/coefficient sets puis si besoin le coefficient points) en 3 sets gagnants, le WE suivant la poule finale ARA (hors fête).

Date : samedi 20 mai 2017 **Arbitrage** : CRA

- Les premiers respectifs des poules de 1^{ère} division régionale des 2 ligues participent à la poule finale ARA.
Dans ce cas-là, le vainqueur de la finale ARA sera promu champion de la grande région (Auvergne Rhône-Alpes) dans chaque genre et accédera directement à la Nationale 3.

4. ACCESSION DIRECTE en N3 et QUALIFICATION au TQCN 2017

- A l'issue de la dernière journée des championnats respectifs des 2 ligues, les deux premiers qualifiables pour la N3, pris-dans l'ordre du classement de chaque poule des 1^{ères} divisions régionales Auvergne et Rhône-Alpes, sont qualifiés d'office pour la finale ARA avec pour le vainqueur, l'accession directe en 3^{ème} division Nationale et pour la ou les autres équipes une place au TQCN suivant le classement de cette poule finale.
- Pour participer à la poule finale ARA, un joueur de catégorie senior, doit avoir été inscrit au minimum sur trois (3) feuilles de match de son championnat régional respectif et avoir obligatoirement une licence compétition volley-ball. Le nombre de mutés inscrits sur la feuille de chaque match est limité à trois (3).
- Si l'équipe classée 1^{ère} de la poule finale ARA masculine refuse d'accéder en 3^{ème} Division Nationale pour la saison 2017/2018, quelle qu'en soit la raison, elle ne pourra pas participer à la Poule Finale ARA la saison suivante.
- Pour ne pas perdre la place en 3^{ème} division nationale, la CRS la proposera sur volontariat à une autre équipe prise dans l'ordre du classement de cette poule finale.
- **Organisation de la Poule Finale seniors ARA M/F**
 - L'organisation de la poule finale sera prioritairement confiée au premier de 1^{ère} division régionale, de chaque genre, alternativement par les clubs de Rhône-Alpes les années impaires (2017) et par les clubs de l'Auvergne les années paires (2018).
- **Formule Sportive à 4 équipes dans chaque genre** (un gymnase par organisateur et par genre)
 - **Samedi 13 mai 2017**
Match M1 : 17H00 équipe Club recevant 1^{er} R-A contre équipe 2^{ème} Auvergne
Match M2 : 19H30 équipe 1^{ère} Auvergne contre 2^{ème} Rhône-Alpes
 - **Dimanche 14 mai 2017**
Match 3 : 11H00 Perdant M1 contre perdant M2
Match 4 : 14H00 Gagnant M1 contre gagnant M2
 - Tous les matchs se jouent en 3 sets gagnants en marque continue en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu, le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

- **Arbitrage**
 - Désignations et indemnités sur proposition de la CRA.
- **Récompenses (sous réserve d'acceptation par la Commission Financière)**
 - Prises en charge par la Ligue (trophée, médailles et t-shirts).
 - Une collation sera offerte aux équipes lors de cette poule finale sur la base de 200€ sur justificatif.
- **Marque**
 - Le club organisateur fourni pour les 4 matchs un marqueur et lui verse directement ses indemnités..
- **Engagement et Péréquation des frais de déplacement :**
 - Afin que l'équité entre les clubs soit la plus complète possible, les frais de déplacement des équipes sont repartis sur l'ensemble des équipes participant aux tournois.
 - Avant la poule finale, tous les clubs doivent s'acquitter des frais d'engagement de 150 € afin de pouvoir participer au tournoi. Ces engagements constituent un capital destiné à la péréquation des déplacements des équipes. La péréquation s'établira dans chaque genre sur la base du quotient de la somme versée de toutes les équipes par le nombre total de kms aller des équipes visiteuses. Chaque équipe visiteuse recevra la somme correspondante au nombre de kms aller par le montant du km fixé par la CRS.
 - Chaque club participant à la poule finale prend en charge son hébergement et sa restauration.
- **Forfait**
 - Un club désigné pour participer à la poule finale et déclaré forfait, ne pourra pas participer à la poule finale la saison suivante.
 - Amende de 400 € si forfait annoncé après le 29 avril 2017. Cette date tient compte des fins de championnats des 2 ligues. Aucun repêchage de prévu.

5. FINALE RÉGIONALE ARA JEUNES TOUTES CATÉGORIES

Lors de cette réunion, des précisions ont été données sur les différentes finales jeunes prévues avec dans certains cas, un appel à candidatures pour les organiser.

Afin de prévoir dans les meilleurs délais, les récompenses de tous les événements régionaux prévus cette saison, la Sportive demandera aux comités de lui communiquer le nombre d'équipes participantes dans chaque catégorie et dans chaque genre.

Pour information en Rhône-Alpes, les Comités de la Savoie et de la Haute Savoie (CD73 et CD74) organisent un championnat commun dans toutes les catégories jeunes et proposent qu'un qualifié au titre de ses 2 comités par genre.

Proposition de créer un indice par Comité et par catégorie pour constituer les poules finales régionales jeunes, en attribuant des points aux équipes finalistes suivant leur classement par saison et par comité et prendre en compte les résultats de la coupe de France.

6. FINALE RÉGIONALE ARA des M12 M/F en 3X3

- 18 équipes au total dont 6 équipes réservées à La Ligue d'Auvergne par genre avec une équipe maxi par club et par genre.
- Les comités de Rhône-Alpes proposent à la ligue leur CHAMPION et leur VICE-CHAMPION ou à défaut leurs représentants, mais limité à 2 équipes d'un même comité.
- La ligue d'Auvergne dispose de 6 places au total mais limité à 2 équipes d'un même comité.

Date : dimanche 11 juin 2017 de 10H00 à 16H30 **Lieu** : en attente de candidature

7. FINALE RÉGIONALE ARA des M13 M/F en 4x4

- 12 équipes au total dont 4 équipes réservées à la ligue d'Auvergne par genre avec une équipe maxi par club et par genre.
 - Les comités de Rhône-Alpes proposent à la ligue leur CHAMPION ou à défaut leur représentant, avec la possibilité de proposer à des comités pris dans l'ordre du classement de la saison précédente, les 2 places supplémentaires mais limité à 2 équipes d'un même comité.
 - La ligue d'Auvergne dispose de 4 places au total mais limité à 2 équipes d'un même comité.
- **Date** : Dimanche 11 juin 2017 de 10H00 à 16H30 **Lieu** : Rhodia en Masculin ou Féminin en attente de candidature pour l'autre genre

8. FINALE RÉGIONALE ARA M15 M/F en 4x4

- 9 équipes au total dont 3 équipes réservées à La Ligue d'Auvergne par genre avec une équipe maxi par club et par genre.
 - Les comités de Rhône-Alpes proposent à la ligue leur CHAMPION ou à défaut leur représentant par genre avec la possibilité de proposer à des comités pris dans l'ordre du classement de la saison précédente, des places supplémentaires laissées libres par la non qualification d'équipes de Comité, mais limité à 2 équipes d'un même comité.
 - La ligue d'Auvergne dispose de 3 places au total mais limité à 2 équipes d'un même comité.
- **Date** : dimanche 21 mai 2017 de 10H00 à 16H30 **Lieu** : Loire (42) Villars / CASE/ ESCV La Talaudière

9. FINALE RÉGIONALE ARA M15 M/F en 6x6

- 9 équipes au total dont 3 équipes réservées à La Ligue d'Auvergne par genre avec une équipe maxi par club et par genre.
Les comités de Rhône-Alpes proposent à la ligue leur CHAMPION ou à défaut leur représentant par genre avec la possibilité de proposer à des comités pris dans l'ordre du classement de la saison précédente, des places supplémentaires laissées libres par la non qualification d'équipes de Comité, mais limité à 2 équipes d'un même comité.
 - La ligue d'Auvergne dispose de 3 places au total mais limité à 2 équipes d'un même comité.
- **Date** : Dimanche 21 mai 2017 de 10H00 à 16H30 **Lieu** : Loire (42) Villars / CASE, ESCV La Talaudière

10. FINALE RÉGIONALE ARA PRESTIGE M20 M/F en 6x6

- Afin de réunir les meilleures équipes des catégories de M17 à M20 issues des différentes compétitions, la Commission a retenu pour cette saison dans les 2 genres, les équipes jeunes qualifiées au 5^{ème} tour de la Coupe de France avec les champions régionaux jeunes des 2 ligues.
- Dans le cas où un champion de ligue est qualifié par le biais de la coupe de France, le second du championnat sera proposé.

- **Date** : dimanche 14 mai 2017 de 10H00 à 16H30 **Lieu** : CD38 pour les masculins en attente de candidature pour les féminins
- **Qualifiés M** : Us St Egrève Vb - Voironnais Vb - Case Vb - Asulyon Vb - Volley Vallée verte - Champion RA - Champion Auvergne
- **Qualifiées F** : Vb Romans - Ua Seyssins Vb - Escv - Gvuc - Asulyon Vb - Vball - Champion RA - Champion Auvergne.

11. CHALLENGE RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES COMPÉT'LIB EN 6X6

- **Engagement** : 30€
- Afin de dynamiser cet événement, la commission sportive donnera l'information directement à tous les clubs et aux Universités de la région avec copie aux comités, précisant le lieu, la date, le montant de la participation et la date butoir d'engagement.
- Possibilité d'engager des équipes issues de clubs différents ou constituer d'un groupe de joueurs par affinité
- Licences acceptées : Compét'lib - Compétition Volley ball - FNSU - Fédérations Affinitaires
- Limité à 18 équipes dont 1 place réservée au club organisateur
- **Montant de l'engagement** : 30 € par équipe à l'ordre de la ligue Rhône-Alpes
- **Dates** : Samedi 20 et Dimanche 21 mai 2017
- **Gymnases** : Daniel S. et Yassine prospecte sur le Rhône.
- **Club Organisateur** : en attente de candidature
- **Genre** : Masculin avec mixité autorisée

12. TQCR M/F (accession en 3^{ème} Division M/F Poules Rhône-Alpes)

- Les tournois de qualification aux championnats régionaux (TQCR) ont pour but de sélectionner les 4 équipes masculines et féminines issues des championnats d'accession départementaux qualificatifs, ceci afin de remplacer dans chaque genre les équipes reléguées de la 3^{ème} Division régionale.
- Les tournois qualificatifs à la R2 sont limités à 1 place par genre et par championnat d'accession organisé par un ou plusieurs comités Rhône-Alpes et une place réservée sur un projet club. Dans le cas de place laissée vacante par un comité ou d'absence de projet de club, la Sportive la proposera à un autre comité, pris dans l'ordre du classement de la saison précédente dans le même genre sans dépasser 6 places.
- **Date** : Dimanche 14 mai 2017

13. TOURNOI DE CLASSEMENT DES REPÊCHABLES (M/F)

- Le tournoi de classement des repêchables est réservé aux équipes non qualifiées directement lors des TQCR et des équipes descendantes de la 3^{ème} Division Régionale, sur volontariat, afin d'établir un classement sportif des équipes dites repêchables, ceci dans le cas de places laissées libres par le non réengagement ou le désistement d'équipes pour compléter si besoin les poules géographiques de la 3^{ème} Division Régionale sur proposition de la CRS.
- Les équipes qui ne participent pas à ce tournoi seront classées après les équipes du tournoi des repêchables.
- **Date** : Samedi 20 mai 2017

14. PREPARATION SAISON 2017/2018

➤ **TARIFS ENGAGEMENT / ARBITRAGE**

- Les montants et le fonctionnement entre les deux anciennes ligues sont très différents. François Bouchon fait part à la commission de sa crainte de voir disparaître plusieurs équipes si l'alignement se fait de façon "brutale" dès septembre" et leur départ vers les affinitaires. Ces retraits mettraient en péril les poules géographiques d'Auvergne.
- Plusieurs pistes sont évoquées :
 - ✓ Uniformisation des tarifs d'engagement progressive avec objectif la fin de l'olympiade.
 - ✓ Montant des frais d'arbitrage et fonctionnement à voir avec la CRA.
 - ✓ La poule Auvergne D2 féminine pourrait devenir "interdépartementale" avec gestion sportive et fixation des tarifs par les départements concernés.
 - ✓ Les poules "Auvergne" D1 pourraient être à deux vitesses (dates d'engagement, montant engagement, play-off, arbitrage...) entre les équipes visant la montée en N3 et celles ne voulant que participer à un championnat FFVB. Les play-down pourraient permettre une ouverture aux équipes de fédérations affinitaires et être le premier pas vers des compétitions compet'lib.
- Le tarif des licences avec la part départementale mise en Rhône-Alpes et pas en Auvergne devra être vu en commission financière.

➤ **APPELATION DES DIVISIONS**

- La nouvelle appellation demandée par la FFVB, 1^{ère} division régionale, 2^{ème} division régionale ... n'est pas très appréciée par les clubs car peu parlante. Plusieurs possibilités :
 - ✓ La conserver,
 - ✓ Revenir à Pré Nat, R1, R2,
 - ✓ Passer à R1, R2, R3 ce qui est la réalité.

➤ **M12/M13**

- Le sujet sera revu à l'ETR cette année par l'ensemble des techniciens pour plus de cohérence entre les divers départements.

➤ **VŒUX AG FFVB JUIN 2017**

- La date de dépôt a été avancée (mi-mars ?).
- Vœu proposé par la Sportive : Faire bénéficier aux clubs soumis aux DAF pour leur nombre de licences fixé au 31 janvier de la saison en cours, de la même période de validation administrative réglementaire qui est de 30 jours après la date du 31 janvier (article 11A du RG des Licences) avant d'appliquer les pénalités sportives et financières.
- Adopté par la commission à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance
Daniel Maisonnial